



Sommaire

Le Mot du Maire	P1
Comptes rendus des	
Conseils Municipaux	P2
Vie de la commune	P 9
État civil	P 12
La vie associative	P13
(Écrits des associations)	
Infos	P18

Responsable de la publication :

GERVREAU Didier

Rédaction et mise en page :

TALANDIER Virginia,
LAURET Véronique
FONTENAUD Jessica

Photos de Jessica Fontenaud

Imprimé par SEDI Équipement

Mosnacaises , Mosnacais,

Ce mot du maire, du Bulletin municipal n°59 que vous avez entre les mains, sera mon dernier.

Je vous annonce que je ne serai plus votre maire à la prochaine échéance électorale (les 15 et 22 mars 2026).

Élu pour la première fois conseiller en 1989 avec Mr Pierre Guilbaud, puis 1^{er} adjoint de Mme Marie Claude Grelard et enfin Maire depuis 2 mandatures, tout ce parcours m'a apporté beaucoup de plaisir à m'investir et à gérer cette commune qui m'a vu naître, que je connais plutôt bien et que j'affectionne particulièrement.

C'est avec nostalgie que je quitte le poste de maire qui m'a été confié et que j'ai accompli avec fierté, du mieux que j'ai pu j'espère, même si quelques-uns pensent le contraire. Le bilan de nos actions dans ce bulletin parle pour moi et surtout pour mes équipes qui, depuis toutes ces années, sont toujours présentes à mes côtés, très engagées et solidaires des décisions que nous avons prises, parfois très importantes et souvent très difficiles. Vous nous avez élu pour décider à votre place, c'est ce que nous avons essayé de faire au mieux, de la manière la plus impartiale et démocratique qui soit.

J'en profite pour remercier tous les conseillers et élus que j'ai côtoyés ainsi que tous les employés communaux, les membres des associations et les collaborateurs, qui m'ont aidé et soutenu, avec lesquels j'ai eu et garde de bonnes relations cordiales voir amicales.

La plupart sont ou seront toujours là pour que la vie à Mosnac continue de la plus belle des manières qui soit. J'ai confiance et compte sur eux.

La preuve qu'il fait bon vivre à Mosnac, c'est que la population a dépassé le seuil des 500 habitants, chiffre jamais atteint depuis ½ siècle. Tout cela grâce au développement de nos infrastructures, à la création du lotissement et aussi à des écoles de qualité...je sais qu'il reste beaucoup à faire !

Cependant, les finances de la commune nous laissent de l'espoir.

À ce sujet, je sais que celui ou celle qui me succèdera en aura la capacité, je lui apporterai tout mon soutien. Une chose est sûre, je lui laisse une caisse bien remplie, grâce à un budget tenu dans la rigueur malgré des charges courantes qui n'ont fait qu'augmenter (Budget de fonctionnement réalisé en 2015 de 272 500€, en 2024 de 396 000 € et un taux d'endettement proche de 0%).

Mon plus grand regret est de n'avoir pas vu aboutir le nouveau PLU.

Malgré nos efforts et notre volonté, nous n'avons pas encore obtenu des conditions suffisamment satisfaisantes de la part des différents organismes de tutelles. Si le règlement écrit semble acceptable, le zonage ne nous satisfait pas du tout...affaire à suivre... et de près.

Vous souhaitant une bonne lecture, je vous dis bon courage et espère pour vous tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Cordialement,

Mosnac 'ment vôtre

Didier GERVREAU

Conseil Municipal du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la commune de Mosnac dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures trente, en session ordinaire, à la Mairie de Mosnac, sous la présidence de Mr GERVREAU Didier, Maire.

Présents : Thierry GAILLARD, Julie KAHN, Nicolas DELPEUT, Virginia TALANDIER, Véronique LAURET, Jean Baptiste RAUD, Frédéric DUGUE, Christian LARGEAU et Didier GERVREAU

Absent : 0

Secrétaire : Christian LARGEAU

- 1) **Approbation à l'unanimité du Compte rendu du conseil Municipal du 20 février 2025.**
- 2) **Camping**
 - Achat de 2 Mobil Homes : 33 380 €
 - Coût de l'installation : 5 989 €
 - Tarifs de la location : Haute saison : 380€/semaine. Basse saison : 320€/semaine. Caution : 300 €. Forfait de 60€ pour le ménage.
 - Vote à l'unanimité
- 3) **Durée des amortissements des immobilisations du Budget annexe du camping gérée en M4.**
 - Vote à l'unanimité pour une durée de 15 ans pour les mobil homes.
- 4) **Avance remboursable de la commune au budget annexe du camping gérée en M4.**
 - Vote à l'unanimité
- 5) **Résultats des appels d'offres pour la construction de la salle associative**

Les entreprises suivantes ont été retenues :

 - Lot 1 Terrassement -VRD. Atlantique Route : 42 583,33 € → vote à l'unanimité
 - Lot 2 Gros œuvre. Golfier Alexandre : 63 013,52 € → vote à l'unanimité
 - Lot 3 Charpente. AMCC : 15 902,64 € → vote à l'unanimité
 - Lot 4 Couverture. AMCC : 9 653,55 € → vote à l'unanimité
 - Lot 5 Menuiserie extérieure. Ent. Thoreau : 15 174,50 € → vote à l'unanimité
 - Lot 6 Plâtrerie-Isolation : Ent. DB : 10 598,15 € → vote à l'unanimité
 - Lot 7 Menuiserie intérieure. Ent. Bougnoteau : 8 930 € → vote à l'unanimité
 - Lot 8 Carrelage. Tendances Carrelage : 7 545 € → vote à l'unanimité
 - Lot 9 Peinture. Ent. Joulin : 4 183,57 € → vote à l'unanimité
 - Lot 10 Électricité. Ent. Bernard Yohann : 9436 € → vote à l'unanimité
 - Lot 11 Plomberie-Sanitaire. Ent. Herbelot : 10 087,99 € → vote à l'unanimité
 - Lot 12 Cloison agro-alimentaire. Ent. Chasseriau : 3 385,22 € → vote à l'unanimité
- 6) **Présentation par le maire du Compte Financier Unique 2024**
 - Hors présence du maire, vote à l'unanimité des 3 budgets

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		962 610,89	395 948,82	0,00	0,00	566 662,07	0,00	395 948,82
011	Charges à caractère général (3)	158 600,00	152 913,54	0,00	0,00	5 686,46	0,00	152 913,54
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	97 300,00	93 701,12	0,00	0,00	3 598,88		93 701,12
014	Atténuations de produits	32 000,00	30 347,00	0,00	0,00	1 653,00		30 347,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	308 776,77	116 215,93	0,00	0,00	192 560,84	0,00	116 215,93
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		596 676,77	393 177,59	0,00	0,00	203 499,18	0,00	393 177,59
66	Charges financières	3 400,00	171,99	0,00	0,00	3 228,01		171,99
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 005,00	1 005,00			0,00		1 005,00
Total des dépenses financières		4 405,00	1 176,99	0,00	0,00	3 228,01		1 176,99
Total des dépenses réelles		601 081,77	394 354,58	0,00	0,00	206 727,19	0,00	394 354,58
023	Virement à la section d'investissement	359 838,12	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 691,00	1 594,24			96,76		1 594,24
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		361 529,12	1 594,24			359 934,88		1 594,24

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
---	------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	962 610,89	395 948,82	0,00	0,00	566 662,07	0,00	395 948,82
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		455 800,00	591 191,64	0,00	0,00	-135 391,64
013	Atténuations de charges (3)	0,00	292,00	0,00	0,00	-292,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	22 300,00	18 638,10	0,00	0,00	3 661,90
73	Impôts et taxes (sauf 731)	18 000,00	14 284,00	0,00	0,00	3 716,00
731	Fiscalité locale	280 000,00	373 457,60	0,00	0,00	-93 457,60
74	Dotations et participations (3)	115 500,00	157 783,59	0,00	0,00	-42 283,59
75	Autres produits de gestion courante (3)	20 000,00	26 665,02	0,00	0,00	-6 665,02
Total des recettes de gestion des services		455 800,00	591 120,31	0,00	0,00	-135 320,31
76	Produits financiers	0,00	71,33	0,00	0,00	-71,33
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	71,33	0,00	0,00	-71,33
Total des recettes réelles		455 800,00	591 191,64	0,00	0,00	-135 391,64
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	506 810,89					
--	------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	962 610,89	1 098 002,53	0,00	0,00	-135 391,64
--	-------------------	---------------------	-------------	-------------	--------------------

7) Budget 2025

- *Budget du Lotissement* : Dépenses/Recettes en fonctionnement = 313 316,37 € et Dépenses/Recettes à investir = 157 094,91 €
- *Camping* : Dépenses/Recettes en fonctionnement = 28 821,15 € et Dépenses/Recettes en Investissements = 44 250 €
- *Commune* : Dépenses/Recettes en fonctionnement à 1 122 824,83 €

➤ Vote à l'unanimité

Détail du Tableau synthétique de l'investissement 2025

Dépenses	Propositions nouvelles	Reports	Propositions globales	Recettes	Propositions globales
362 - AMENAGEMENT DEVANT MAIRIE	0,00	31 000,00	31 000,00		0,00
369 - VOIRIE	43 000,00	0,00	43 000,00		0,00
383 - GROUPEMENT COMMANDE PLU	0,00	7 187,00	7 187,00		0,00
386 - TERRAIN MULTISPORTS	0,00	75 000,00	75 000,00	13461 - Subvention ANS	23 500,00
			0,00	13461 - DETR	11 800,00
388 - PANNEAUX SIGNALISATION	0,00	4 000,00	4 000,00		0,00
389 - SALLE ASSOCIATIVE	169 000,00	86 000,00	255 000,00	13461 - DETR	76 043,65
			0,00	13461 - DSIL	76 043,65
400 - RENOVATION LOGEMENT 8 rue du stade	3 200,00	53 000,00	56 200,00	1321 - Fonds vert	11 747,68
402 - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ECOLE	45 000,00	0,00	45 000,00		0,00
406 - COLUMBARIUM	5 640,00	0,00	5 640,00		0,00
- TOTAL OPERATIONS	265 840,00	256 187,00	522 027,00	- TOTAL RECETTES AFFECTEES	199 134,98
2112 - Terrains de voirie (lotissement)	13 010,00	0,00	13 010,00	203 - Frais d'études, rech. & dév. & frais d'insertion	3 174,00
2131 - Bâtiments publics	3 174,00	0,00	3 174,00	-	0,00
2151 - Réseaux de voirie	117 090,00	0,00	117 090,00	-	0,00
- TOTAL NON INDIVIDUALISE	133 274,00	0,00	133 274,00	- TOTAL RECETTES	3 174,00
- TOTAL EQUIPEMENT (20,21,23)	475 114,00	256 187,00	655 301,00	- TOTAL RECETTES AFFECTEES A L'EQ	202 308,98
1641 - Emprunts en euros	208 034,98	0,00	208 034,98	001 - Excédent d'investissement reporté	97 658,12
165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	2 000,00	021 - Virement de la section de fonctionnement	458 939,31
27638 - Autres établissements publics	93 250,00	0,00	93 250,00	10222 - FCTVA	9 150,69
-	0,00	0,00	0,00	1068 - Excédents de fonctionnement	188 528,88
-	0,00	0,00	0,00	165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
- TOTAL DEPENSES FINANCIERES	195 250,00	0,00	303 284,98	- TOTAL RECETTES FINANCIERES	756 277,00
- TOTAL INVESTISSEMENT	670 364,00	256 187,00	958 585,98	- TOTAL INVESTISSEMENT	958 585,98

8) Vote des taux d'impositions 2025

- Taxe foncière bâti. Maintien à 37.9% → vote à l'unanimité
- Taxe foncière non Bâti. Maintien à 44.47% → vote à l'unanimité
- Taxe d'habitation résidence secondaire. Maintien à 16.28% → vote à l'unanimité
- Cotisation Foncière des entreprises. Maintien à 21.94% → vote à l'unanimité

Question diverse :

Équipement des mobil homes

Comptes rendu commissions :

SIVU: Julie Kahn / Didier Gervreau

SIVOS : Julie Kahn / Didier Gervreau

Don du sang : Julie Kahn

SIVOM : Christian Largeau / Didier Gervreau

CDCHS : Didier Gervreau

SYMBAS : Didier Gervreau

ADMR : Didier Gervreau

PLU réunion du 8 avril

Conseil d'Ecole : Julie Kahn

Prochaine réunion le jeudi 5 juin à 20h30.

Fin de la réunion à 21h20.

Conseil Municipal du 5 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de Mosnac dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire, à la Mairie de Mosnac, sous la présidence de Mr GERVREAU Didier, Maire.

Présents : Thierry GAILLARD, Julie KAHN, Nicolas DELPEUT, Virginia TALANDIER, Véronique LAURET, Jean Baptiste RAUD, Frédéric DUGUE, Christian LARGEAU et Didier GERVREAU

Absent : 0

Secrétaire : Christian LARGEAU

1) Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2025.

2) Avancement des travaux :

- Mobil homes installés ainsi que les terrasses. Revoir le constructeur pour les finitions.
- Salle associative : poursuite des travaux. Planning respecté.
- Lotissement : les travaux ont commencé.
- Réception du diagnostic de la voirie effectué par le Syndicat De la Voirie 17. Coût du diagnostic 1 600€. Bon état général de notre voirie.
- Monument aux morts : devis pour refaire le socle : 2 325€ HT. Demande d'une subvention de 50% auprès du service départemental de l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre.

3) PLU

Le conseil ne souhaite pas délibérer dans l'état actuel.

4) Don de Mr Legot

La commune a reçu un chèque de 300€ de Mr Legot, afin de financer une partie de la campagne de stérilisation des chats. Nous le remercions.

5) Remboursements AXA

La commune a reçu un chèque de 213.30€ suite au vol de la machine à laver du camping et un chèque de 629.12€ pour la réparation de la porte de la laverie (déduction de la franchise de 352.42€).

6) Travaux d'aménagement de la place de la salle des fêtes

- Convention avec SDV 17 pour la conception. Coût : 2430€ HT
- Relevé topographique : 575€
 - Vote à l'unanimité

7) Référent pour la lutte contre les violences faites aux femmes

Julie Kahn se propose.

8) Révision 2025 des tarifs du camping

Voir dépliant camping en annexe (p12)

9) SDEER

Extension de l'éclairage route de St Grégoire : 16 784.97€

- 7 votes pour et 2 contre, le devis sera signé.

10) SIVU

La commune transfère ses compétences en matière d'accueil de jeune enfant au SIVU.

- Vote à l'unanimité

Questions diverses :

- Affichage public, panneaux extérieurs.
- Fond de Compensation TVA reçu pour un montant de 23 591€.
- Tour Poitou Charentes : mercredi 27 août 2025, référent Didier GERVREAU, nécessité de 11 signaleurs (remerciement aux volontaires).



Photos de VanIngelgem

Comptes rendu commissions :

SIVU: Julie Kahn

SIVOS : Julie Kahn

CDCHS : Didier Gervreau

SOLURIS : Christian Largeau

Prochaine réunion le jeudi 4 septembre à 20h30.

Fin de la réunion à 23h15.



Conseil Municipal du 4 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre, le Conseil Municipal de la commune de Mosnac dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire, à la Mairie de Mosnac, sous la présidence de Mr GERVREAU Didier, Maire.

Présents : Thierry GAILLARD, Julie KAHN, Nicolas DELPEUT, Virginia TALANDIER, Véronique LAURET, Jean Baptiste RAUD, Frédéric DUGUE, Christian LARGEAU et Didier GERVREAU

Absent : 0

Secrétaire : Julie KAHN

1) Approbation à l'unanimité du Compte rendu du conseil Municipal du 5 juin 2025

2) Avancement des travaux :

- Salle associative : Quelques ajustements ont été nécessaires au niveau de la maçonnerie. Intervention du charpentier à partir du 8 septembre. Obtention de 60% de subventions (30% DETR + 30% conseil départemental). Planning respecté.
- Lotissement tranche 2 : tout est terminé. 5 lampadaires restent à installer.
- Camping : Visite effective de la Commission de sécurité. Certains points à régler pour la mise en conformité. Devis élagage : 700€.
- Terrain multisports : subventions obtenues : 20% DETR, 40% ANS, en attente de celle du département.

3) Décision modificative budget lotissement et Décision modificative budget commune

Suite à la vente totale de la tranche 1 du lotissement, des écritures comptables sont nécessaires pour la mise en place de la tranche 2.

4) Construction et rattachement d'ouvrage gaz

Les sociétés EARL Des Deux Moulins à BOIS, Tardy Christophe à SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU, Tenea Énergies à SEMOUSSAC et Méthafusion à MIRAMBEAU développent chacune un projet d'unité de production de biométhane.

Une convention relative au rattachement d'ouvrages de raccordement est proposée.

➤ Vote à l'unanimité

5) Transfert du stock du lotissement :

Monsieur le Maire rappelle que tous les lots de la tranche 1 du lotissement Les Pommeraies ont été vendus au 31/12/2024.

Les travaux de viabilisation de la tranche 2 ayant démarré en 2025, il propose de transférer le stock de la tranche 1 terminée, réparti comme suit:

- 10 % en terrain de voirie au compte 2112 pour 10 837,96 €
- 90 % en voirie au compte 2151 pour 97 541,65 €

➤ Vote à l'unanimité

6) Définition des surfaces privées et publiques du lotissement

Les acquéreurs sont propriétaires uniquement de leurs parcelles.

7) Convention session broyage déchets verts avec la Communauté De Commune de la Haute Saintonge

➤ Accord du conseil municipal

8) Camping :

- Adhésion à la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein Air en attente.
- Modification de la régie de recette : il faut augmenter le montant suite à la location des mobil homes.
- Mise en conformité : Achat de matériel (tuyaux, mégaphone, borne solaire, fléchage point de rassemblement).

Comptes rendus des commissions :

Eau 17 / PLU : Didier Gervreau

SIVOM : Christian Largeau

Eau 17 : Christian Largeau

SIVU : Didier Gervreau

Conseil technique petite enfance : Julie Kahn

Conseil Départemental : Didier Gervreau

Natura 2000 : Didier Gervreau

Conseil Ecole : Julie kahn

SIVOS : Julie Kahn

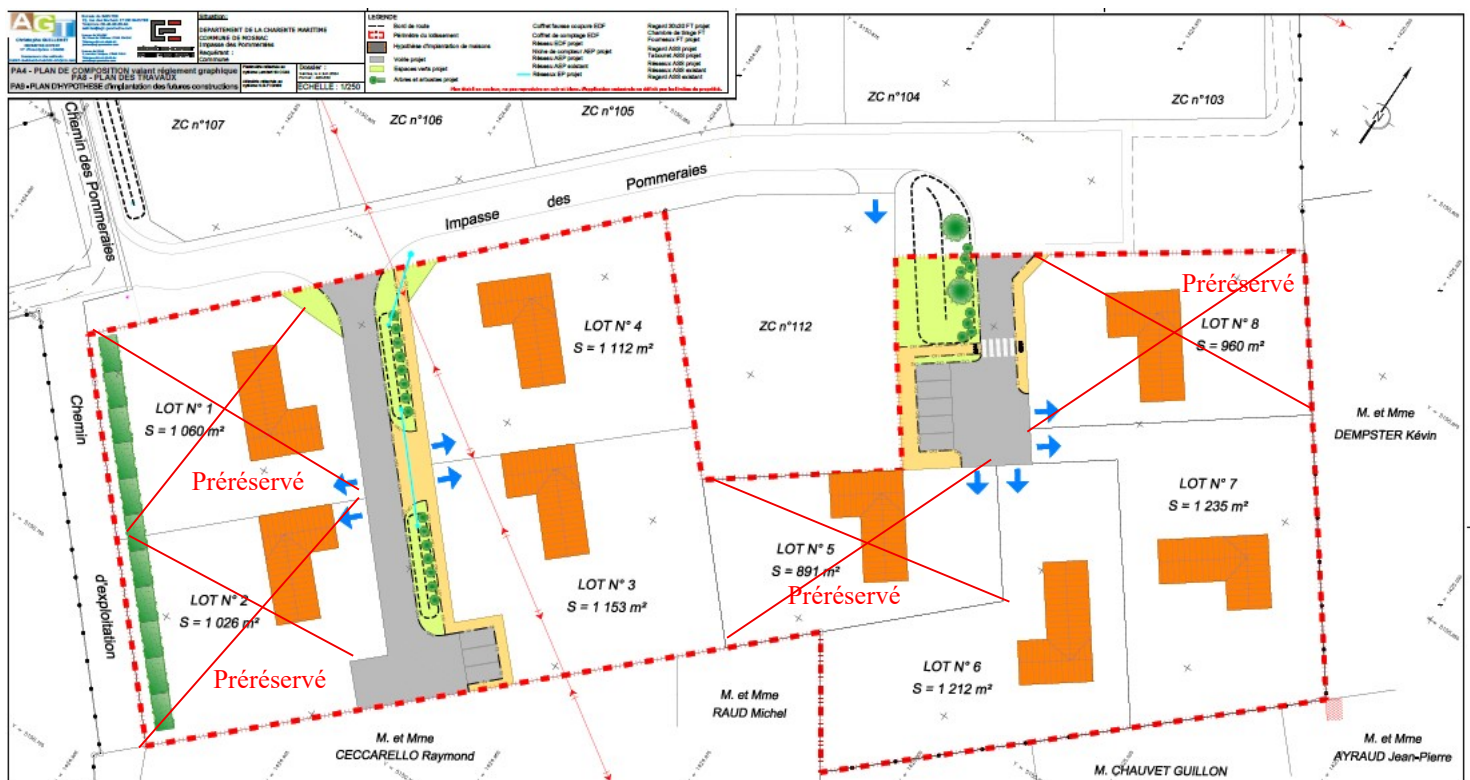
Temps'Danses 17 : Virginia Talandier

Questions diverses :

- Ponts des Seignes pour l'entretien du cimetière.
- Cadeaux des aînés (52 bénéficiaires).
- Repas de fin d'année.
- Symbas : entretien des rivières.
- Juste de France : installation d'une plaque à la mémoire de Mme Schmitt, sur la maison Fort (ancienne école).
- Élections municipales : le 15 et 22 mars 2026. (Nouvelles règles)
- Commission des impôts à convoquer
- Campagne élagage et broyage.
- Passerelle au camping.
- Curage des fossés.

Fin de la réunion à 23h 15

Prochaine réunion le jeudi 16 octobre 2025

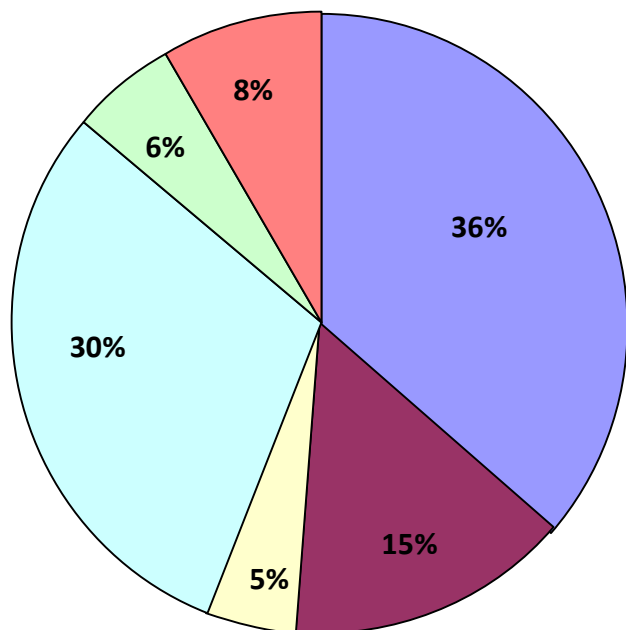


Plan Lotissement les Pommerais tranche 2

Vie de la commune

Investissements au cours des deux derniers mandats

Affectation des Investissements



TOTAL : 2 408 885 €

■ Voirie: 877 903 €

■ Salle des fêtes: 350 400 €

■ matériel: 115 909 €

■ construction/entretien bâtiments : 728 902 €

■ camping: 133 257 €

■ école: 202 513 €

Quelques réalisations



Devant de Mairie avec accès PMR : 30 396€



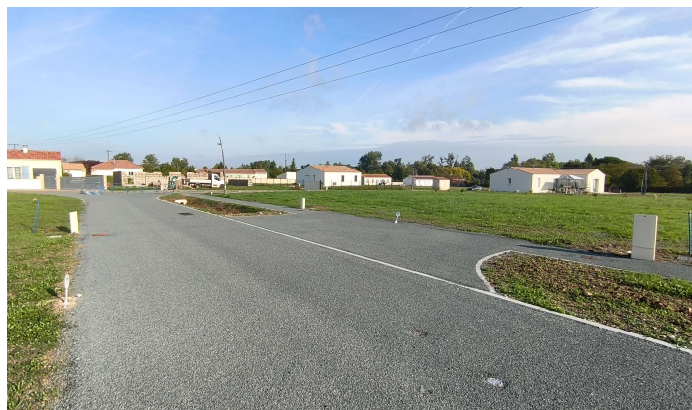
Salle des fêtes : 184 740 €

Subventionnée à 80% (45% DETR et 35% Département)



Défenses incendie (chez Foi, la Forêt, la Laigne) : **70 176€**

Deux défenses subventionnées à 80% par la DETR



Lotissement les Pommerais Tranche 2 : 102 000€



Enfouissement réseaux :
(Chez Patron, chez Perroteau, chez Grelaud, Coudinier)
Subventionné à 50% par le SDEER



Camping (mobil homes et accueil/ sanitaire) : 133 257€



Parking école et rue du stade : 35 702€
Subventionné à 20% par les amendes de police



Salle associative : 304 173 €
Subventionnée à 60% (30% DETR, 30% DSIL)



Panneaux photovoltaïques à l'école : 44 930€



Aire de jeux : 14 997€
Subventionnée à 45% DETR

Terrain multisports : 71 520€
Subventionné à 40% ANS et 20% DETR

Terrain de tennis : 28 608€

Évènement au camping

Le weekend de la Pentecôte, l'Association Retro Camping est venue proposer un vrai voyage dans les années 50 à 80 : véhicules anciens, passionnés de camping, ambiance d'antan et convivialité.

Le camping a été complet et les visiteurs charmés par cette atmosphère chaleureuse.



Nouveauté au camping

La commune a investi dans deux mobil-homes tout confort, équipés d'une pièce à vivre, deux chambres, une salle d'eau et d'une grande terrasse. Parfait pour un séjour agréable. Pour la saison 2025, le bilan provisoire est prometteur avec un nombre de nuitées s'élevant à 67.

Si vous manquez de places pour héberger amis et/ou famille, vous pouvez réserver. Tel 07.87.16.99.13

NOS PRESTATIONS ET ÉQUIPEMENTS :

- Emplacements spacieux et ombragés
- Blocs sanitaires avec eaux chaude et froide 
- Branchements 220V pour caravanes et camping-cars
- Machine à laver disponible 
- Espace barbecue pour vos soirées entre amis
- Borne Wi-Fi gratuite pour rester connecté 
- salle climatisée avec Télévision dans l'espace commun 
- Terrain multisports, aire de jeux pour enfants, boulodrome, court de tennis 
- paiement par chèque, espèces, cheque vacances ou carte bancaire 



TARIFS JOURNALIERS

- Campeur adulte : 3 €
- Campeur de moins de 12 ans : 2 €
- Campeur moins de 2 ans : Gratuit
- Emplacement : 4 €
- Branchement électrique : 4 €
- Remise spéciale :
- 10% de réduction pour les séjours de 3 semaines ou plus
- 10% de réduction pour les groupes scolaires



TARIFS MOBIL-HOME

- **Basse saison** (du 1er mai au 30 juin, 1er au 30 septembre)
- Semaine : 320 € (caution 300 € + frais de ménage 60 €)
- Long séjour (minimum 3 semaines) : 890 € (caution 300 €, frais 60 €)
- **Haute saison** (du 1er juillet au 31 août)
- Semaine : 380 € (caution 300 €, frais 60 €)
- Long séjour (minimum 3 semaines) : 1 060 € (caution 300 €, frais 60 €)



Composteurs partagés

Dans le cadre de sa politique en faveur de la transition écologique et de la réduction des déchets, la commune met à votre disposition **deux composteurs partagés** destinés à tous ceux qui ne disposent pas d'un composteur chez eux.

Emplacements :

- 🌀 1er composteur : au cimetière
- 🌀 2e composteur : rue de la Poste

Ces équipements permettent de déposer vos déchets organiques (épluchures, restes de fruits et légumes, marc de café, sachets biodégradables compatibles) afin de les transformer en compost utilisable localement.

Des consignes simples et claires sont affichées sur place. Nous vous invitons à les respecter afin d'assurer le bon fonctionnement des installations et de préserver la propreté de la commune.

Nous remercions tous les habitants pour leur participation et leur esprit citoyen. Ensembles, prenons soin de notre territoire et valorisons nos déchets de manière durable.



Etat civil

Dans le cadre du **Règlement Général sur la Protection des Données**, il est nécessaire d'avoir le consentement des personnes dont le nom est publié dans la rubrique Etat Civil.

Sans cet accord, nous ne pouvons les nommer.



NAISSANCE



JUNQUA Mawëna, née le 6 mai 2025



MARIAGE



LERAY Brice et CARRETIER Gaëlle

le 14 juin 2025



DECES



COLOT André, décédé le 9 mars 2025

BERTRAND née QUINTARD Josiane, décédée le 26 mars 2025

AICA MOSNAC / ST GREGOIRE D'ARDENNES

Planning des Battues Grand Gibier

Dates	Espèces	Heures du RDV
Samedi 23/08/2025	Sanglier	6 H 30
Samedi 06/09/2025	Sanglier	7 H 00
Samedi 20/09/2025	Sanglier	7 H 30
Samedi 11/10/2025	Cervidé	13 H 00
Samedi 18/10/2025	Chevreuril	13 H 00
Samedi 01/11/2025	Sanglier	9 H 00
Samedi 08/11/2025	Cervidé	13 H 00
Samedi 15/11/2025	Chevreuril	13 H 00
Samedi 22/11/2025	Sanglier	9 H 00
Samedi 29/11/2025	Chevreuril	13 H 00
Samedi 06/12/2025	Chevreuril	13 H 00
Samedi 13/12/2025	Chevreuril	13 H 00
Samedi 20/12/2025	Sanglier	9 H 30
Samedi 03/01/2026	Chevreuril	13 H 00
Samedi 10/01/2026	Chevreuril	13 H 00
Samedi 17/01/2026	Chevreuril	13 H 00
Samedi 24/01/2026	Chevreuril	8 H 30
Samedi 07/02/2026	Sanglier	9 H 30
Samedi 14/02/2026	Chevreuril	13 H 00
Samedi 21/02/2026	Chevreuril	13 H 00
Samedi 07/03/2026	Sanglier	9 H 00
Samedi 21/03/2026	Sanglier	9 H 00

Bonjour à tous,

Une nouvelle saison de chasse débute avec la pluie, l'eau fait du bien aux animaux. Quinze jours avant l'ouverture générale, nous avons lâché 240 perdrix royales ; puis la veille du grand boum, 60 faisans obscurs.

En attribution du plan de chasse, cette année il nous a été attribué 20 sangliers, 35 chevreuils, 1 cerf, 1 biche et 1 jeune cervidé.

(Ci - joint le planning des battues), ce qui vous permettra de programmer vos balades dans les bois !

L'AICA Mosnac- St Grégoire organise trois manifestations durant la saison, voir les dates jointes.

Amis mosnacais, n'hésitez pas à venir passer une bonne soirée en compagnie des chasseurs.

Nous souhaitons à tous une bonne santé et bonne fin d'année.

Le Président Francis Bodin



► *Date du Repas « Grillades »*

Lieu : Salle des Fêtes de Mosnac à 20 H 00

📅 6 Décembre 2025

Prix : Chasseur AICA et épouse : 15€/Personne
Non Chasseur : 20€/Personne



► *Couscous*

Lieu : Salle des Fêtes de Mosnac à 20 H 00

📅 7 Mars 2026

Prix : 25 €/Personne



► *Banquet*

Lieu : Salle des Fêtes de Mosnac à 20 H 00

📅 11 Avril 2026

Prix : 30 €/Personne

Inscriptions auprès :

📞 Président : 05-46-70-44-53 ou 06-82-06-73-61

📞 Trésorier : 05-46-49-82-49 ou 06-70-11-08-12

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET PRISONNIERS DE GUERRE

Vous avez été nombreux à répondre présents aux cérémonies commémoratives du 08 mai 2025. La participation des enfants apporte ce lien inter générationnel qui me semble particulièrement important.

Lorsque je forme les enfants au port d'un drapeau, je rencontre des jeunes particulièrement motivés et des parents très enthousiastes. J'imagine bien qu'il en est de même pour les enfants qui chantent la Marseillaise ou qui lisent un texte d'anciens combattants. On le ressent très bien.

Je remercie beaucoup les parents qui peuvent être fiers de leurs enfants ainsi que les enseignantes qui nous apportent leur soutien.

Il serait bien regrettable qu'un si bel élan s'essouffle.

Aussi, je vous invite à participer aux cérémonies du 11 novembre 2025 qui débiteront à CLION à 09h30 et se termineront à SAINT GREGOIRE D'ARDENNES à 11h15. Je compte sur la présence du plus grand nombre. Vous recevrez prochainement les invitations avec les horaires pour chaque commune.

Les pompiers de SAINT GENIS DE SAINTONGE nous ont fait l'honneur de participer à la dernière cérémonie de MOSNAC. Leur présence a donné encore plus de relief à cette commémoration. Qu'ils en soient à nouveau remerciés.



Au cours de la cérémonie du 08 mai dernier à CLION, j'en ai profité pour rendre hommage à Monsieur Pierre MILLET. Il est notre dernier ancien combattant de la seconde guerre mondiale. Cinq enfants ont lu des textes issus de ses souvenirs. Nous essaierons au fil des différents 08 mai à venir de faire poursuivre la lecture de ses mémoires par des enfants. Cette mémoire vivante n'a pas de prix. Qui peut, mieux qu'elle, expliquer ce que nous devons tous éviter de revivre.

L'association des Anciens Combattants a organisé un concours de belote le samedi 14 juin 2025 à la salle des fêtes de SAINT GEORGES-ANTIGNAC. Trente-six équipes étaient en compétition. Nous avons passé un très agréable après-midi.

Aussi, de nouvelles dates sont en cours de préparation pour la fin de cette année et/ou le début de 2026.

Les 08, 09 et 10 mai 2026, nous allons installer un camp américain dans le parc du musée de CLION. Vous y découvrirez des véhicules d'époque, des tentes à thèmes, un parcours d'obstacles pour les enfants qui se terminera par une séance de tir Laser tenue par le club de tir de JONZAC, un simulateur de vol ainsi qu'une buvette. La liste n'est pas encore exhaustive. Les repas sur place seront possibles. Entrée gratuite.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous y accueillerons.



Le Président Serge BAUDRY



MOSNAC ANIMATIONS

Voici un petit compte rendu de nos dernières manifestations.

La soirée tartiflette du 8 mars organisée à la place de la St.Valentin était très festive. Comme à son habitude, Daniel nous a offert son délicieux repas. La musique année 80 animée par Manu a charmé les convives.

Les Fêtes de Pâques du 18 au 21 avril se sont déroulées tristement, avec la pluie.

Le vendredi, jour de l'inauguration, a marqué le début des festivités.

Le samedi, parents et enfants sont venus profiter des diverses attractions et manèges.

Le dimanche, malheureusement les exposants ne sont pas venus et l'exposition des voitures anciennes a été annulée à cause du mauvais temps. Le soir, un joli feu d'artifice fut tiré suivi du bal populaire.

Le lundi, le temps étant meilleur, quelques brocanteurs étaient présents, nous avons pu organiser la chasse aux œufs sur le terrain de camping, les enfants étaient ravis.

Le Jeu de l'oie du 1er juin a été annulé faute de participants. Ce jeu a été créé pour jouer en famille, nous espérons que l'année prochaine nous aurons plus de chance.

Les concours de belote du 21 juin et 12 juillet. De nombreux joueurs motivés étaient là pour se détendre, l'ambiance était conviviale.

La brocante du 15 août a attiré de nombreux exposants et chineurs. Les moules frites sont toujours appréciées.

PROCHAINES MANIFESTATIONS à MOSNAC :

Concours de belote : samedi 18 octobre à 14h30, ouverture des portes à 13h30, sans réservation, salle des fêtes.

Soirée dansante : au menu couscous, **samedi** 15 novembre à 20h30, avec réservation, salle des fêtes.

Marché de Noël : dimanche 14 décembre de 10h à 18h, salle des fêtes.

VOYAGES :

Samedi 4 octobre 2025 (COL D'IBARDIN)

Samedi 8 novembre 2025 (DANCHARIA)

Samedi 6 décembre 2025 (COL D'IBARDIN)

Départs 6H00, participation 32€.

Réservation auprès de Chantal LEFRANC, tel : 06 18 39 61 30.



La Présidente : Chantal LEFRANC

ECOLE DE MOSNAC

Nous avons terminé l'année scolaire dernière avec deux sorties scolaires autour du thème de l'année « Voyage dans le temps ». Une sortie autour de la Préhistoire au Paléosite et une autre autour du Moyen Age au château de Mélusine à Saint Jean d'Angles.

Tout le RPI s'est retrouvé à la salle des fêtes de Clion pour un spectacle chanté et dansé sur le thème du voyage.

Après le départ de Geneviève, nous avons accueilli notre nouveau cantinier, Julien, qui nous prépare à son tour de délicieux repas !

Les élèves de Mosnac ont fait leur rentrée le 1^{er} septembre. Cette année, l'école accueille 21 CP et 14 CE1. Comme l'an passé, nous allons commencer l'année scolaire avec un cycle poney. Les élèves se rendront au château de Favières tous les lundis jusqu'aux vacances d'octobre.

Notre fil conducteur cette année sera un travail autour de l'art.

TEMPS'DANSES 17

Rentrée EXCEPTIONNELLE !

Bonjour à tous et à toutes,

Nous tenions à remercier infiniment la municipalité de Mosnac pour avoir relooké la salle de danse.

Fini le « mauve » des années 2000...Le bleu pétrole a fait son entrée, un plafond repeint ainsi que les murs et un plancher poncé. À entendre les petits « Ouah c'est trop beau », les ados « Ah ça fait plus moderne ! » et les adultes qui sont là pour certains depuis plus de 20 ans, voir 30 ans « Comme c'est agréable cette belle salle ».

Pour ma part, c'est un réel plaisir d'avoir fait cette rentrée dans d'aussi belles conditions.

Les chiffres sont au beau fixe, chiffre de l'an dernier déjà dépassé en 2 journées d'inscriptions. Nous sommes 209 adhérents avec 76 mineurs, 133 majeurs dont 51 seniors de 60 à 90 ans et 8 hommes.

Notre première action sera la MARCHE ROSE le dimanche 12 octobre. Départ du Kiosque de St Genis, à côté du gymnase.

La seconde, notre dîner spectacle le 17 janvier animé par nos danseurs. Suivront la rando du 29 mars 2026 sur Mosnac et notre spectacle de fin d'année les 5, 6 et 7 juin 2026 au cinéma de St Genis.

Il est encore temps de s'inscrire auprès de Sandra GERVREAU au 06 81 39 91 36.

Cotisation 135€ pour 1 cours par semaine, et licence à rajouter de 26€ pour les majeurs et 21€ pour les mineurs, pour adhérer à la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gym Volontaire.

Cours de Danse à Mosnac

- Moyenne section, grande section et CP (complet)
- CE1-CE2 (Quelques places)
- CM1-CM2 (Quelques places)
- Collège (complet)
- Lycée (Quelques places)
- Jeunes adultes (Quelques places)



Le sport Santé est notre moteur, adapté à tous de 4 à 90 ans et +

NOUVEAU !

Un jeu sur la Charente-Maritime

Le jeu de la Charente-Maritime sort en octobre 2025 en tirage unique et vendu dans les grandes surfaces, librairies, offices de tourisme, presses... (liste des points de vente sur : www.lejeudelacharente-maritime.com)

Original et familial, *le jeu de la Charente-Maritime* permet à la population locale de découvrir de manière ludique et conviviale le territoire.

Petits et grands seront séduits par la diversité des thèmes : patrimoine, géographie, gastronomie, cinéma, sport, légendes locales, célébrités, actualité... le tout relevé d'une bonne dose d'humour.

C'est ainsi que les joueurs auront aussi à répondre à des charades ou encore des devinettes.

Le jeu comprend également des questions et des défis pour les enfants ! En plus des questions écrites, 120 questions photos viennent agrémenter la partie.

Ce jeu sera vendu au prix de 36 €

Quelques boîtes seront disponibles à la mairie

À vous de jouer !

www.lejeudelacharente-maritime.com



Obligation d'égagement pour les particuliers

Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'égagement du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'égagement des plantations riveraines d'une voie publique :

- Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
- Au dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.
- La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'égagement des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

Le pouvoir de police du maire

L'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) charge le maire via la police municipale, qui a pour objet « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment (...) tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoiement, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements (...) ».

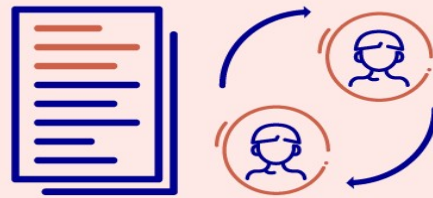
Le maire est par ailleurs, selon l'article L. 161-5 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM), chargé de la police et de la conservation des chemins ruraux.

La jurisprudence précise que le maire peut légalement prévoir, dans le cadre de ses pouvoirs de police, d'imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence de procéder à l'égagement ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur lesdites voies, ou en mettant plus largement en cause la sécurité sur les voies publiques communales.

Le maire est donc fondé à prendre tout arrêté visant à assurer ses missions de police, et notamment pour réglementer l'égagement des plantations en bordure de voies sur le territoire de sa commune.

En cas de non respect de la réglementation, le maire peut rédiger un procès-verbal en qualité d'officier de police judiciaire, sous la direction du procureur de la République (article 12 du Code de procédure pénale).

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats
(en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport
à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de **11** conseillers municipaux

2 listes A et B



1^{er} TOUR

La liste A
a la majorité absolue >
elle obtient la majorité des
sièges (prime majoritaire),
soit **6 sièges**.



Les **5 sièges** restants
sont répartis à la représentation
proportionnelle à la plus forte
moyenne **entre la
liste A et la liste B**
(si elle a obtenu plus de 5%
des suffrages exprimés).

Sans
majorité
absolue

2nd TOUR

Mêmes règles
de répartition
que pour le 1^{er} tour :
prime majoritaire pour la
liste arrivée en tête,
représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2^d tour,
les listes doivent avoir obtenu
**plus de 10% des suffrages
exprimés au 1^{er} tour**.

Les listes qui ont obtenu plus
de 5% peuvent fusionner.

594. Mosnac-sur-Seugne. — La Mairie et l'École

